



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 12 février 2021
affiché ou publié le vendredi 12 février 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210211-lmc1H24918H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24918H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 11 février 2021

n° 019-21

Objet : RS - Attribution d'accords-cadres pour la fourniture de mobiliers et matériels de bureau ergonomiques en groupement de commandes

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 8

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 février 2021

délibération n° 019-21

objet **RS - Attribution d'accords-cadres pour la fourniture de mobiliers et matériels de bureau ergonomiques en groupement de commandes**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 30 septembre 2020 concernant la fourniture de mobiliers et matériels de bureau ergonomiques. La date limite de remise des offres était fixée au 6 novembre 2020.

Un groupement de commandes a été constitué avec les collectivités ci-dessous listées :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes,
- Ville de Chambéry,
- CCAS de Chambéry,
- Ville de La Motte-Servolex,
- Savoie Déchets.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : fourniture de sièges et chaises,
- lot 2 : fourniture de bureaux, armoires, caissons,
- lot 3 : fourniture de divers mobiliers à la demande,
- lot 4 : fourniture de matériels de bureau ergonomiques.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire pour les lots 1 et 2 et d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires pour les lots 3 et 4.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an, portant la durée maximale à 3 ans à compter de la date de notification.

Les 11 offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

Critères pour les lots 1 et 4	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Valeur technique	40 %
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10 %
4 - Délais de livraison	10 %

Critères pour les lots 2 et 3	Pondération
1 - Prix des prestations	50 %
2 - Valeur technique	30 %
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10 %
4 - Délais de livraison	10 %

La commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021 a attribué des accords-cadres aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : Arbet Aménagement, pour un montant estimatif de l'accord-cadre sur sa durée maximale, tous membres confondus, de 120 000 €HT dont 12 000 €HT pour Grand Chambéry,
- lot 2 : Lyon Bureau, pour un montant estimatif de l'accord-cadre sur sa durée maximale, tous membres confondus, de 130 000 €HT dont 17 000 €HT pour Grand Chambéry,

- lot 3 : Dynamic Bureau, Arbet Aménagement et EPC (espaces, plafonds, cloisons), pour un montant estimatif de l'accord-cadre sur sa durée maximale, tous membres confondus, de 40 000 €HT dont 25 000 €HT pour Grand Chambéry,
- lot 4 : Azergo, Arbet Aménagement et Alterburo Distribution, pour un montant estimatif de l'accord-cadre sur sa durée maximale, tous membres confondus, de 40 000 €HT dont 20 000 €HT pour Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les accords-cadres relatifs à la fourniture de mobiliers et matériels de bureau ergonomiques comme indiqué ci-dessus, selon les prix portés aux bordereaux des prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les accords-cadres à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 019-21

Objet de l'acte : RS - Attribution d'accords-cadres pour la fourniture de mobiliers et matériels de bureau ergonomiques en groupement de commandes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24918H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24918H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au